



Nouvelles de la Section Gestion de la pêche côtière

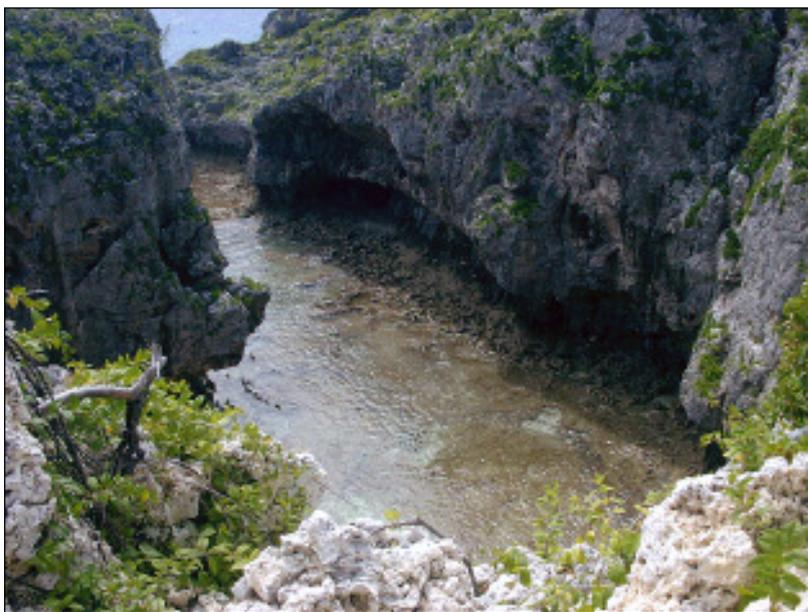
Niue

Après un premier défrichage du terrain en 2003 et au début de 2004, des actions de gestion communautaire des pêches ont été entreprises à Niue.

Le service des pêches de Niue a demandé à la Section Gestion de la pêche côtière de la CPS d'étudier la possibilité d'instaurer une gestion communautaire de la pêche côtière. La première évaluation que la Section a faite comportait un projet de plan de travail et de modèle de gestion, tenant compte des principales caractéristiques de la gestion communautaire, à savoir que, à Niue, ce sont les villageois qui prennent les décisions, qui influent sur les changements et qui fixent les grandes orientations de la gestion des pêches côtières. L'évaluation prenait également en considération le projet de gestion des pêches côtières inscrit au Programme des eaux internationales, qui relève du Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des pêches de Niue et qui concerne deux des quatorze villages de Niue. Le travail proposé de gestion communautaire sera axé sur les douze autres villages, mais fait appel à la collaboration des villages qui participent au Programme des eaux internationales. Lorsque la première communauté de Niue commença à s'intéresser à ce nouveau projet, elle s'est appuyée sur les informations déjà recueillies et les travaux réalisés par les agents du Programme sur le terrain, de manière à ne pas reproduire ces efforts. Au cours d'ateliers destinés aux villageois, d'autres exercices fondés sur la participation et l'action serviront à recueillir des informations complémentaires sur les sujets de préoccupation décelés, les plans de développement des villages et d'autres données spécifiques aux villages.

Le plan de gestion des pêches côtières de Niue (Adams 2003) et une étude de référence sur les ressources côtières de Niue (Fisk 2004) ont également

fourni des informations utiles pour l'évaluation. Un atelier national de formation de formateurs a eu lieu en août, à l'intention d'agents des services des pêches, d'autres instances officielles et de responsables de collectivités. À Niue, il est indispensable de collaborer avec d'autres organisations, des responsables communautaires et des services du secteur public, les ressources humaines étant limitées. À la suite de l'atelier d'une semaine, un plan de gestion villageois a été élaboré à Alofi Sud, l'une des principales communautés de pêcheurs de Niue. Celle-ci, en collaboration avec le service des pêches de Niue, s'emploie maintenant à mettre en œuvre certaines des mesures décrites dans son plan de gestion. Les agents du service des pêches envisagent d'appliquer des méthodes de gestion communautaire à d'autres villages de Niue.



Dans certaines parties de Niue, le littoral accidenté rend la pêche impossible

Travaux de gestion communautaire à Tuvalu

Tuvalu a commencé à se pencher sur la gestion communautaire en procédant à l'enquête préliminaire et à des discussions et des entretiens initiaux conduits en octobre 2004. Les agents du service des pêches de Tuvalu ont prêté leur concours à la réalisation de l'enquête, en organisant des rencontres, en assurant des

services d'interprétation et en facilitant les entretiens. Grâce à leur enthousiasme et à leur large soutien, ces travaux vont se poursuivre en 2005.

Tuvalu a déjà mis en œuvre certaines mesures de gestion. L'aire de conservation de Funafuti, créée dans le cadre d'un projet financé par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) en 1997, existe toujours. Dans plusieurs documents, et au cours d'entretiens avec les personnes intéressées, on a déploré qu'il n'y ait pas de plan susceptible d'orienter le travail à accomplir dans l'aire de conservation, ce qui nuit à la mise en œuvre et à l'exécution du projet. Néanmoins, au fil du temps, l'existence de l'aire de conservation a attiré l'attention des gens sur la nécessité de gérer les ressources dans cette zone. Plus précisément, l'action entreprise a incité les habitants des îles périphériques à instaurer, eux aussi, un système de gestion. Les îles ont demandé aux agents du service des pêches d'aménager des zones de conservation. Sept îles sur les neuf de l'archipel appliquent des méthodes de gestion, sous une forme ou une autre, qui vont de la fermeture de certaines zones à l'interdiction de certains types d'engins. Les restrictions imposées concernaient pour la plupart l'intérieur des lagons. De discussions menées avec des représentants des instances officielles et des communautés, il s'est dégagé un consensus autour de la nécessité de gérer les ressources marines. Certains Anciens ont rappelé que la disponibilité, l'abondance et la répartition des ressources évoluent au fil des ans. Ils expliquent le déclin des ressources par l'essor démographique, surtout à Funafuti, et la demande croissante de produits de la mer. La principale source de protéines étant le poisson, la pêche est une activité quotidienne, surtout pratiquée par les hommes.

La loi des Falekaupule, entrée en vigueur en 1997, permet aussi d'élaborer des règlements contribuant à imposer le respect des mesures de gestion. Cette autorité est dévolue aux Falekaupule, conseils insulaires, conformément à l'objectif de la loi, qui est d'officialiser la compétence attribuée aux Falekaupule par l'administration centrale. En vertu de cette loi, les Falekaupule peuvent aussi mettre en place des mécanismes de gestion et d'exploitation des ressources, au besoin. En outre, la zone des douze milles relève de la compétence des îles, selon la loi.

Les institutions et les relations traditionnelles sont toujours en vigueur à Tuvalu, tout particulièrement sur les îles périphériques. À Funafuti, les Toeainas sont les représentants des conseils insulaires. Il faut

amener ces institutions à participer à la gestion communautaire pour optimiser celle-ci.

Toutes les îles ont un centre de pêche communautaire; la plupart des entreprises qui en sont membres sont subventionnées par l'État. Les pêcheurs vendent du poisson aux centres qui le revendent à l'échelon local avant de transporter à la *National Fishing Corporation of Tuvalu*, branche commerciale du service des pêches, tous les excédents qui seront vendus à Funafuti. Bien que des rapports et des études montrent que ce système n'est pas économique, il continue d'être soutenu par les autorités. Le service des pêches essaie actuellement de rendre aux communautés la responsabilité de l'exploitation des centres de pêche communautaires. La mise en place de plans de gestion communautaire des ressources a suscité beaucoup d'enthousiasme. L'information et la formation sont considérées comme essentielles, avant même que le travail ne commence sur le terrain. Le service des pêches a suffisamment d'agents pour entreprendre ce travail de gestion, et il ne sera guère nécessaire d'investir de fonds importants avant le début de la formation à l'échelon national. Par la suite, la CPS interviendra dans le cadre des institutions existantes et des accords en vigueur.



À Tuvalu, on utilise encore couramment des pirogues traditionnelles

Atelier de formation à la gestion des pêches et aux statistiques halieutiques

Un atelier de formation à la gestion et aux statistiques halieutiques s'est tenu à Nadi (Îles Fidji) du 15 au 19 novembre 2004. Organisé à l'initiative de la Section Gestion des pêches côtières de la CPS, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), cet atelier était

destiné à des agents, des gestionnaires et des statisticiens des services des pêches des pays insulaires océaniques. Il avait pour but l'adoption d'un plan stratégique de gestion des pêches côtières, élaboré par les États et Territoires insulaires océaniques et approuvé par les participants à la troisième Conférence des Directeurs des pêches, tenue à la CPS en août 2003. Ce plan stratégique poursuit six objectifs :

- accroître la capacité des agents des services des pêches de gérer la pêche à long terme,
- aider les agents des services des pêches à recueillir et à analyser des données,
- aider les pays à mettre en place une réglementation de la pêche pratique et dont l'application pourrait être surveillée,
- favoriser la participation des parties prenantes,
- aider les pays à informer leur population, et
- les aider à aménager des aires marines protégées.

L'une des stratégies proposées pour atteindre ces objectifs consistait à organiser des cours et des ateliers de formation régionaux, portant notamment sur la gestion pratique de la pêche et les statistiques halieutiques.

L'atelier de Nadi était le premier d'une série consacrée à cette partie du plan stratégique régional. C'était aussi la première fois que des représentants des États-Unis d'Amérique, des Territoires français et de pays indépendants avaient l'occasion de collaborer, grâce au concours financier de la FAO, du Secrétariat général du Commonwealth et du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental.

Le but de l'atelier régional de formation à la gestion et aux statistiques halieutiques était double :

- améliorer la capacité des agents des services des pêches de gérer la pêche à long terme, et
- aider les agents des services des pêches à recueillir, stocker, retrouver et analyser des données halieutiques de base et des indicateurs, afin de surveiller l'état des stocks de poissons .

Ces objectifs sont énoncés dans le Plan stratégique en matière de gestion halieutique et de pêche côtière durable en Océanie, document élaboré par les États et Territoires insulaires membres de la CPS. C'est la première action entreprise au titre du Plan stratégique régional depuis l'adoption de ce dernier à la troisième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, qui s'est tenue en août 2003.

Les thèmes abordés ont été, entre autres : le recueil et l'analyse de données, la réglementation de la pêche, l'information du public, la participation des parties prenantes, la gestion des ressources halieutiques, les aires marines protégées, l'aquaculture et la structure des services des pêches. Toutes ces questions ont donné lieu à des débats nourris, et de nombreuses séances ont compris des exercices pratiques, notamment dans les domaines de l'analyse des données et de la gestion des ressources halieutiques.

Bénéficiant d'un concours financier du Secrétariat général du Commonwealth, cette formation est le

fruit d'une entente entre la CPS et la FAO. La Section Gestion de la pêche côtière de la CPS a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau sous-régional de la FAO pour les îles du Pacifique (SAPA), basé à Apia, lors de la préparation de cette formation. Ces deux organisations étaient encouragées à mener en commun cet effort par le protocole d'accord qui les unit, et qui prévoit qu'elles collaborent à la réalisation de projets les intéressant au même titre. Un autre soutien financier est venu de l'Union européenne (participation de six personnes), du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental (participation de représentants des Territoires affiliés aux États-Unis d'Amérique), et de la CPS (participation de représentants des Territoires français).

Lors de l'atelier, M. Saimone Tuilaucala, Directeur par intérim du Département des pêches des Îles Fidji, a prononcé la principale allocution d'ouverture. Il a insisté sur l'importance des ressources halieutiques pour la sécurité alimentaire, le développement économique, l'emploi et l'entrée de devises. La plus grande difficulté, a-t-il dit, consiste à maintenir un équilibre entre le développement des pêches et une bonne gestion des ressources, de manière à assurer l'approvisionnement des futures générations en poissons. Il souligne le rôle que joue la gestion des zones côtières dans la garantie de la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté, en particulier pour les populations rurales. Parmi les obstacles auxquels se heurtent les pays, il faut citer la croissance démographique avec, en parallèle, l'augmentation de l'effort de pêche et l'utilisation de techniques de pêche par trop efficaces. En outre, ils se heurtent aussi à la difficulté de gérer des pêcheries qui ciblent plusieurs espèces, de maintenir les taux de capture dans des limites permettant une pêche durable, de recueillir des informations auprès des utilisateurs de la ressource, ainsi que de mieux faire connaître et de faire appliquer la législation après avoir consulté toutes les parties intéressées.

M. Tuilaucala a également déclaré que, bien que la pêche thonière possède un énorme potentiel, l'économie du pays n'en retire que des profits limités. Malgré la grande valeur de la pêche de subsistance, celle-ci n'a fait l'objet que de peu de travaux de recherche et de recueil de données. Les principes devant guider les futures actions devraient comprendre la participation des collectivités (et le recours à leurs savoirs traditionnels), des organismes publics (et l'exploitation de leurs informations scientifiques), des ONG, ainsi que des sociétés de pêche et de commercialisation. Gérer la pêche implique que l'on s'intéresse aux utilisateurs des ressources halieutiques. M. Tuilaucala a terminé en disant que la gestion de la pêche porte sur la gestion des pratiques des personnes qui récoltent le poisson et pas sur la gestion des stocks de poissons.

M. Michael King, principal organisateur de l'atelier, a coordonné la plupart des séances, en laissant à des animateurs le soin de diriger les débats, qui se sont concentrés sur les facteurs qui menacent les rendements de la pêche dans les îles du Pacifique. Les études menées récemment comptent parmi les

causes de cette diminution des prises la surexploitation, la croissance démographique, le passage d'une pêche de subsistance à une pêche commerciale, l'utilisation de techniques de pêche trop efficaces et destructrices, et la dégradation de l'environnement. Cette dernière est due à diverses perturbations comme la destruction des habitats où les poissons se reproduisent et grossissent (mangroves et coraux) ainsi que l'envasement des eaux côtières sous l'effet du développement du littoral et de mauvaises pratiques de gestion foncière. La gestion des stocks halieutiques a changé de perspective en passant de la notion de "développement" à celle de "conservation". Il s'agit donc de cerner les menaces et de répondre aux besoins de gestion.

La séance consacrée à la statistique a surtout porté sur la collecte de données. Les pays ont été exhortés à s'efforcer de recueillir des données fiables et exactes; il est particulièrement important de les collecter en temps utile et de les mettre à jour. Les données issues des questionnaires sur les statistiques halieutiques annuelles, distribués aux pays du monde entier, servent à de multiples usages. Les données ainsi recueillies à partir des réponses aux questionnaires annuels sur les statistiques halieutiques distribués aux pays dans le monde entier servent à produire l'annuaire des statistiques annuelles de la FAO, la base de données FISHSAT, l'état de la pêche et de l'aquaculture (SOFIA), les descriptifs de la situation de la pêche par pays, les descriptifs de la situation de l'aquaculture par pays, les états nationaux du secteur de l'aquaculture, etc.

Il est nécessaire de bien comprendre pourquoi ces informations sont recueillies pour qu'elles puissent servir à évaluer, à élaborer des politiques rationnelles, à mieux fonder la prise de décisions, à suivre l'exécution de plans de gestion responsables, à la planification et à l'information du public au sujet de la nécessité de contribuer à la bonne gestion de la ressource.

Les problèmes qui se posent habituellement dans ce domaine sont la mauvaise qualité des informations, l'usage limité ou le défaut d'exploitation des informations ainsi recueillies et le peu d'intérêt manifesté pour la recherche de données. Les causes de ces problèmes résident dans la difficulté de recueillir des données, l'insuffisance des capacités, l'absence de liens entre les objectifs de la gestion et l'information, le peu d'attention accordée aux aspects socioéconomiques de la pêche, et l'inadéquation du cadre dans lequel ces données sont recueillies.

Il a été proposé de mettre en place un système de recueil de données exigeant moins d'argent et moins de personnes, qui se fonde sur de nouvelles approches et permette de recueillir des données pertinentes et suffisamment exactes. Pour ce faire, on pourrait, par exemple, revenir à une approche logique et élémentaire (répondre aux questions pourquoi, quoi et comment). La mise en place d'un système de statistiques et d'information halieutiques devrait être guidée par les besoins d'information.

Après une brève introduction du projet PROCFish (Projet régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique) de la CPS et de ses activités, le guide des enquêtes socioéconomiques, élaboré dans le cadre de ce projet, est présenté. Après avoir entendu divers exposés, les participants se sont déclarés à la quasi-unanimité en faveur de l'utilisation du manuel de gestion socioéconomique élaboré par les responsables du projet PROCFish, sous réserve de quelques modifications. Ils ont ainsi exprimé l'avis que le besoin de disposer d'une méthode simple d'évaluation de la pêche de subsistance (y compris de l'estimation de l'effort de pêche), manifesté par les États et Territoires insulaires océaniques, sera satisfait par cette réalisation du projet PROCFish. Les participants ont reçu l'assurance qu'un autre atelier concernant l'utilisation de ce manuel serait organisé ultérieurement. Ils ont également exprimé le souhait de voir la tenue d'ateliers supplémentaires destinés aux agents des services des pêches de niveaux d'expérience divers et ont indiqué que les exercices pratiques qu'ils avaient faits dans le domaine de l'analyse des données halieutiques avaient été très utiles.

Un débat s'est ensuite instauré sur la nature de la pêche de subsistance, en particulier sur la manière dont elle implique une participation des propriétaires et des utilisateurs de la ressource à la gestion. Il importe de tenir compte des savoirs traditionnels institutionnels, des compétences et de la législation, des règles coutumières et des nouveaux problèmes auxquels doivent faire face les communautés de pêcheurs.

De nombreux Océaniens sont fortement tributaires de la pêche de subsistance pour vivre. Toutefois, on relève de nombreuses différences entre les pays et à l'intérieur même d'un pays, sous l'angle, par exemple, du temps consacré à la pêche, de la fréquence des sorties de pêche, de la participation des femmes à cette activité, de la complexité de cette pêche (commercialisation, espèces ciblées, incidences du tourisme, utilisations concurrentes de la ressource, etc.). La pêche vivrière, en Océanie, cible de nombreuses espèces différentes et a recours à des méthodes de pêche variées ; il est donc d'autant plus difficile de recueillir des données de prises et d'effort.

D'autres exposés ont porté sur les évaluations nationales et les enquêtes en cours sur les pêches. Parmi les enquêtes évoquées, il faut citer une enquête statistique rapide sur la pêche aux Îles Marshall, ainsi qu'une enquête sur les pêcheries villageoises et un sondage des pêcheurs au Samoa.

Les types de mesures de régulation de la pêche pouvant être appliqués ont fait l'objet d'un débat nourri. Maîtriser les *intrants* implique de limiter l'effort de pêche ou le type de pêche, par exemple, limiter le nombre de permis de pêche et l'utilisation de certains engins de pêche. Maîtriser les *extrants* implique de réguler les prises de poissons, par exemple, en fixant des limites minimales de taille de poissons capturés et des mailles des filets et en imposant la remise à l'eau

des femelles. Il devient également très important de protéger les habitats des poissons.

Il fut ensuite question de la réglementation de la pêche et des moyens de la faire respecter. Lorsque la répression des infractions est confiée aux agents des services des pêches, ce rôle s'oppose à celui qui leur revient principalement, à savoir le recueil de données et d'informations. On devrait faire comprendre au public la nécessité de gérer rationnellement les ressources et le fait que la répression sous forme de peines et d'amendes ne devrait être envisagée qu'en dernier ressort.

M. Tuilaucala décrit le processus législatif dans son pays et la façon dont les projets de loi sont transmises au Premier ministre. Il cite l'exemple du napoléon, dont, au bout de dix ans d'études à Fidji, on a constaté un appauvrissement marqué du stock. Il rappelle l'importance de consulter les différents secteurs (par exemple, le Ministère des affaires fidjiennes, celui de l'environnement, les ONG) pour s'assurer leur soutien lorsqu'une proposition telle que l'interdiction de la pêche du napoléon est soumise au Ministre pour approbation et présentation au Premier Ministre.

L'élaboration de plans de gestion par les communautés elles-mêmes est un élément important de tout travail de gestion, et plus particulièrement de la gestion communautaire des ressources halieutiques. Les communautés élaborent et préparent des plans, tandis que l'instance compétente (service des pêches, Ministère de l'environnement, etc.) facilite le processus.

Une séance consacrée à l'évaluation et au suivi des ressources a mis en lumière la nécessité de fonder la gestion halieutique sur des informations scientifiques. La nature de la pêche, qui cible de nombreuses espèces et qui se pratique selon des méthodes variées, rend sa gestion très difficile, et l'application des méthodes de gestion occidentales n'a eu que peu de succès. Une évaluation et un suivi scientifiques des ressources permettraient d'approfondir les savoirs des communautés au profit d'opérations de gestion.

Au cours d'un exposé sur le développement de petites et moyennes entreprises (PME), un intervenant montre qu'il s'agit là d'une composante essentielle de la gestion et du développement de la pêche côtière.

La séance consacrée à l'aquaculture a permis d'étudier de plus près le rôle de l'aquaculture dans la gestion des pêches, tant sur le plan de la reconstitution des stocks que sur celui de l'atténuation de la pression qui s'exerce sur les ressources côtières existantes. Les obstacles auxquels se heurte le développement de l'aquaculture sont, notamment, l'absence de tradition dans ce domaine dans le Pacifique, y compris l'inexistence d'un cadre juridique, de directives et de soutien au niveau national. Au niveau local, les contraintes sont le manque de fonds, de capacités, de sources de semence, d'aliments, de canaux de commercialisation, et une assistance et des compétences techniques insuffisantes. Les pêcheurs devraient suivre une for-

mation à l'élevage aquacole, secteur très différent de la pêche qu'ils pratiquent habituellement.

L'importance de faire participer les parties intéressées (en particulier, les pêcheurs) à la gestion des ressources halieutiques est ensuite débattue. Grâce à la cogestion des ressources halieutiques, la population locale considère comme sien le plan de gestion et, partant, est plus motivée pour se conformer aux règles et réglementations. Cette participation nécessite un vaste travail d'information, de manière que les pêcheurs comprennent ce que recouvre le projet de gestion, et que les communautés elles-mêmes s'engagent et puissent jouer leur rôle.

Dans son allocution de clôture, M. Tuilaucala souligne l'importance des statistiques et des informations halieutiques dans le domaine de la gestion des pêches. Ces cinq jours de réunion ont été intenses, dit-il, et ont couvert un vaste éventail de domaines et de sujets. Le défi à relever consiste à présent à mettre en pratique les leçons apprises pour gérer des ressources qui s'amenuisent. L'un des principaux moyens à disposition est l'exploitation des données de prises et d'effort qui fournissent des informations de référence sur l'état de nos ressources. Parce qu'elle permet de soulager la pression exercée sur la pêche, l'importance de l'aquaculture ne saurait être négligée. Bien qu'il n'en ait pas été question dans le détail pendant la formation, la valorisation des produits de la pêche est également un domaine qui mérite d'être soutenu et encouragé.

Les populations du Pacifique ont entre leurs mains la réponse à la gestion des ressources halieutiques ; la participation communautaire est la clé d'une gestion viable. Déplaçant son attention du seul développement au développement associé à la gestion, le secteur des pêches a réellement effectué une conversion. Accordant aujourd'hui la priorité à la conservation, il doit principalement se reposer sur l'action des collectivités.

Bibliographie

- Adams, T. 2003. Reef Plan. Inshore Fisheries Management Plan for Niue. Department of Agriculture, Forest and Fisheries. Draft.
- Fisk, D. 2004. Niue Sustainable Coastal Fisheries Pilot Project. Marine Baseline Survey. International Waters Project. SPREP.